

D E C R E T

---:---:---:---:---

portant approbation du programme d'emploi de la taxe de circonscription (Région Nord Ouest) pour l'exercice 1960

/-.) N N E E 1960 N° 231 /PCM-MF

LE PREMIER MINISTRE

VU la Constitution de la République du Dahomey
VU la loi organique N° 59-55 du 31 Décembre 1959 portant institution et organisation des Conseils Généraux, et notamment son article 44

Sur la proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres Entendu ;

DE C R E T E

---:---:---:---:---

ARTICLE PREMIER. - Est approuvée la délibération N° 6 en date du 5 Juillet 1960 du Conseil Général de la Région Nord Ouest fixant le programme d'emploi de la taxe de circonscription pour l'exercice 1960.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE :
Le Ministre des Finances,

Fait à PORTO-NOVO, le 19 AOUT 1960

F. APLOGAN

Le Ministre de l'Intérieur

AMPLIATIONS :

Original	1
JORD	1
PCM	15
SGCM	5
MI	2
MF/CAB	2
SF	3
ICF	1
CD	1
TRESOR	1
CONSEIL NORD-OUEST	5
DELEGUE REGIONAL	3